Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026129-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-129	Nomenclature 1.1
Commande publique – Autorisation de lancement d'un marché de prestation de restauration pour le multiaccueil du Pôle Enfance-jeunesse de la Communauté de communes de Haute Cornouaille 2027 à 2029	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	24	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
Considérant que :

- la délibération n°2022-205, attribuant l'accord-cadre actuel à API RESTAURATION pour une période maximale de quatre ans ;
- le marché de restauration collective du pôle Enfance-jeunesse arrivera à son terme le 14 décembre 2026 au soir ;

Une nouvelle procédure de passation en appel d'offres ouvert, sera lancée pour renouveler le marché et permettre la confection de repas dans le bâtiment du Pôle Enfance-jeunesse.

Ce sera un marché ordinaire à prix unitaires estimé pour une période d'exécution de trois ans à 240 000 € HT, soit 253 200 € TTC (TVA à 5,5 %).

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le lancement d'une procédure de passation en appel d'offres ouvert pour un marché de prestation de restauration pour le multiaccueil du Pôle Enfance-jeunesse de la Communauté de communes de Haute Cornouaille 2027 à 2029.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 25 juin 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29520

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260625-DELIB2026129-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT		X	Pouvoir à Fabienne GARNIER
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND		X	Pouvoir à Tugdual BRABAN
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA		X	Pouvoir à Dominique MENUGE
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU		X	Pouvoir à Anthony PAGE

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances